№5 La plainte sur les délits. Contre 4 policiers et M. AJIL Anas.

le numéro : Aacbd7648b, 19/07/2020

D'un défenseur des droits humains, Président de l'association «Contrôle public», M. Ziablitsev Sergei Tél. +33 (6) 95 99 53 29 bormentalsv@yandex.ru

JOURNAL OFFICIEL RÉPUBLIQUE FRANÇAISE D.I.L.A.

152" année. N°28 Samedi 11 juillet 2020 Annonce n° 38.

Récépissé de Déclaration de CREATION de l'association n° W062016541

CS91036 111 bd de la Madeleine, 06004 Nice CEDEX1. Domiciliation No 5257. +33 (6) 95 99 53 29

controle.public.fr.rus@gmail.com

Commissariat Nice Central

1 Avenue du Marechal Foch, 06000 Nice

Fait à NICE, France, le 19/07/2020.

№5 La plainte sur les délits. Contre 4 policiers et M. AJIL Anas.

le numéro : Aacbd7648b, 19/07/2020

Histoire des appels:

№1 Votre demande a été enregistrée sous le numéro : A41861d927, 18/07/2020;

№2 Votre demande a été enregistrée sous le numéro : Af99feede8, 18/07/2020

№3, 19/07/2020, l'art. 225-14 CP c. OFII, La plainte sur les délits, le numéro : A46ce7a818, 19/07/20

№4 La plainte sur les délits. continuent CP, le numéro : A1e119ccbf, 19/07/20

Je suis demandeur d'asile.

J'ai été le 17/07/2020 expulsé de force du centre d'urgence «Abbé Pierre» illégalement à la direction de M. AJIL Anas (centre d'urgence «Abbé Pierre») par quatre policiers pour mes activités en faveur des droits humains.

Je suis soumis à des traitements inhumains: je suis sans moyen de subsistance, je meurs de faim, je vis dans la rue.

Cinq agents ont commis et commettent des crimes contre moi:

les art. 225-1, 225-1-1, 432-7 code pénal français-discrimination

art. 225-14 CP-défaut de fournir des conditions décentes aux personnes dépendant du corps

les art. 226-4-2, 223-33-2-2, 225-1, 1 °, 3 ° de l'art. 225-2, 1 ° de l'art. 432-7 du code pénal français.

Je demande à être reconnu comme victime, à mener une enquête efficace. Traduire 5 employés en justice.

Les crimes contre moi continuent, ils n'ont pas été arrêtés. Je vous demande de les arrêter.

Contactez-moi par e-mail - je fournirai des preuves de crimes.

Я был 17/07/2020 expulsé de force du centre d'urgence «Abbé Pierre» незаконно по указанию М. AJIL Anas (centre d'urgence «Abbé Pierre») четырьмя полицейскими за осуществление мной правозащитной деятельности.

Я подвергаюсь бесчеловечному обращению: я без средств к существованию, я умираю от голода, я живу на улице.

В отношении меня совершены и совершаются уголовные преступления пятью сотрудниками:

les art. 225-1, 225-1-1, 432-7 code pénal français-дискриминация

art. 225-14 УК СР-необеспечение достойных условий лицам в зависимости от органа

les art. 226-4-2, 223-33-2-2, 225-1, 1°, 3° de l'art. 225-2, 1° de l'art. 432-7 du code pénal français.

Я прошу признать меня жертвой, провести эффективное расследование. Привлечь к ответственности 5 сотрудников.

Преступления в отношении меня продолжаются, они не пресечены. Прошу их пресечь.

Контактировать со мной с помощью емэйл-предоставлю доказательства преступлений.

Contactez-moi par e-mail.

Indiquez ici brièvement le motif de votre plainte (vol, escroquerie, abus de confiance, dégradations, destructions....). Une définition des infractions les plus courantes et des exemples sont disponibles dans la rubrique d'aide.

les art. 225-1, 225-1-1, 432-7 code pénal français-discrimination

art. 225-14 CP-défaut de fournir des conditions décentes aux personnes dépendant du corps

les art. 226-4-2, 223-33-2-2, 225-1, 1°, 3° de l'art. 225-2, 1° de l'art. 432-7 du code pénal français.

Où cela s'est-il passé ? (*)

17/07/2020, 33 rue Trachel, 06000 Nice:

4. Les faits ont été accompagnés, précédés ou suivis de violences? (*)

J'ai été victime de violences mentales, morales et physiques de la part des employés du Centre et de la police Et la victime du 4 policiers National Police

- 5. Eléments susceptibles d'orienter l'enquête Je vous demande de me contacter par email. Je fournirai des preuves de crimes
- 6. Avez-vous subi un préjudice physique ? (*)

La police a utilisé la force contre moi et s'est exilée du centre Avez-vous subi un autre préjudice ? (*)

J'ai été victime de violences mentales, morales et physiques de la part des employés du Centre et de la police

Quel est votre préjudice matériel?

Estimation du préjudice en euros 30 000 euro

Vous devez signer votre déclaration à la brigade de gendarmerie ou au service de police que vous avez choisi :

Commissariat de police de Nice, 1 avenue du maréchal Foch 06000 NICE.

Pour permettre de planifier au mieux votre prise en charge en tenant compte également des impératifs de service, indiquez dans le champ prévu à cet effet plusieurs dates et heures qui vous conviennent. Nous vous proposerons un rendez-vous dans les meilleurs délais.

19/07/2020, 13h00

Voulez-vous connaître les suites judiciaires données à votre pré-plainte ? (*) oui

Veuillez indiquer à quel moment de la journée vous êtes joignable pour d'éventuelles précisions.

17/07/2020, 33 rue Trachel, 06000 Nice:

les art. 225-1, 225-1-1, 432-7 code pénal français-discrimination

art. 225-14 CP-défaut de fournir des conditions décentes aux personnes dépendant du corps

les art. 226-4-2, 223-33-2-2, 225-1, 1 °, 3 ° de l'art. 225-2, 1 ° de l'art. 432-7 du code pénal français.

Veuillez me reconnaître comme victime, mener une enquête efficace.

Contactez-moi par e-mail.

Ce message est une réponse automatique, vous ne pouvez pas y répondre. En cas d'urgence, et notamment de vol de véhicule, appelez également par téléphone le 17 ou le 112.

Si vous êtes mineur, il vous est préférable que vous vous déplaciez accompagné de votre représentant légal.

Votre demande a été enregistrée sous le numéro : Aacbd7648b

Ce numéro doit obligatoirement être présenté à l'unité de gendarmerie ou au service de police pour permettre le traitement de votre plainte.

Vous avez choisi de finaliser et signer votre déclaration à l'unité suivante :

- Commissariat de police de Nice
- 1 avenue du maréchal Foch 06000 NICE
- téléphone : 04 92 17 22 22

Date et heure souhaitée : 19/07/2020, 13-00

Un message a été envoyé à l'unité qui vous proposera un rendez-vous dans les meilleurs délais.

PIECES A PRESENTER LORS DE LA SIGNATURE DE LA PLAINTE :

Pour justifier de votre identité, munissez vous de l'un des documents suivants :

- * votre carte d'identité,
- * votre passeport,
- * votre livret de famille,

- * un extrait ou une copie intégrale d'acte de naissance,
- * votre titre de séjour
- * ou le récépissé de la demande de renouvellement de ce titre.
- * KBIS, statut et pouvoir pour les personnes morales

Pour justifier du préjudice subi, munissez-vous, dans la mesure du possible :

- en cas d'atteintes corporelles et/ou morales :
- * des certificats médicaux en votre possession ;
- en cas de dommages matériels :
- * de tous les justificatifs de la nature et du montant de ces dommages (factures, devis...);
- * de tous les renseignements complémentaires relatifs aux objets volés ou dégradés dont vous disposez (photographies notamment) ;
- en cas de dommages à un véhicule, ou si un véhicule est impliqué :
- * du certificat d'immatriculation et de l'assurance du véhicule ;
- * du véhicule lui-même, dans le cas où des opérations de police technique et scientifique devraient être menées.
- * Si vous avez en votre possession des éléments de preuve (une capture d'écran, sms, courriels, photos ou vidéos, etc.) attestant de l'infraction, veuillez les apporter de préférence sur un support numérique (clé usb, disque dur...).

Merci de ne pas répondre à ce message. Pour tout renseignement, veuillez contacter directement l'unité de gendarmerie ou le service de police.



pre-plainte-en-ligne.gouv.fr





Pré-plainte en ligne MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Votre déclaration est terminée et est enregistrée sous le numéro Aacbd7648b

Vous avez choisi de finaliser votre plainte auprès du service de police ou de gendammerie suivant :

- Commissariat de police de Nice, 1 avenue du maréchal Foch 06000 NICE, tél. 04 92 17 22 22
- à la date souhaitée suivante : 19/07/2020, 13-00

Ce service prendra contact avec vous par courriel ou par téléphone pour convenir d'un rendez-vous

Si vous êtes mineur, il est préférable que vous vous déplaciez accompagné de votre représentant légal.

Pièces à présenter lors de la signature de la plainte :

Pour justifier de votre identité, l'un de ces documents suivants :

carte d'identité, passeport, livret de famille, extrait ou copie intégrale d'acte de naissance, titre de séjour, récépissé de la demande de renouvellement de ce titre

Pour les personnes morales :

KBIS, délégation de statuts et pouvoirs

Pour justifier du préjudice subi

- En cas d'atteintes corporelles et/ou morales
- certificats médicaux en votre possession
- En cas de dommages matériels :

 - tous les justificatifs de la nature et du montant de ces dommages (factures, devis...)
 tous les renseignements complémentaires relatifs aux objets volés ou dégradés dont vous disposez (photographies notamment)
- En cas de dommages à un véhicule, ou si un véhicule est impliqué :

 - certificat d'Immatriculation et de l'assurance du véhicule
 le véhicule, dans le cas où des opérations de police technique et scientifique devraient être menées.
 Si vous avez en votre possession des éléments de preuve (une capture d'écran, sms, courriels, photos ou vidéos, etc.) altestant de l'infraction, veuillez les apporter de préférence sur un support numérique (clé usb., disque dur...).

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous donner votre avis sur cette démarche.



Voxusagers.gouv.fr









data.gouv.fr

Conditions d'utilisation Informations légales

Retour en haut de page









